

Département de l'Aube

Commune des Riceys

Plan Local d'Urbanisme



Annexe n°7

**Périmètre d'application du Droit de
Préemption Urbain**

Arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 07 octobre 2021

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2022



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme

11 rue Pargeas 10000 TROYES
Tél : 03 25 73 39 10 - Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

